

Question 1 : réponse C

Selon la R11.1b le coup doit être annulé quand la balle est déviée par un animal ; Paul Casey a failli être pénalisé pour cette raison (voir <https://www.golf.com/news/2019/09/07/why-bug-green-almost-cost-paul-casey-penalty/>).

Il ne l'a pas été car une autre règle dispense le joueur de pénalité quand on considère que la preuve vidéo ne peut être raisonnablement vue par l'œil humain (R 20.2c).

Question 2 : réponse A

C'est le seul endroit du parcours où l'eau peut être enlevée ; sinon, d'une façon générale, au lieu d'enlever l'eau, le joueur peut se dégager sans pénalité quand sa balle repose dans de l'eau temporaire.

Question 3 : réponse A

Selon R 5.3a tous les joueurs du groupe doivent être prêts à jouer à l'heure fixée, même celui qui jouera en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> position ; son retard étant inférieur à 5 mn, au lieu d'être disqualifiée, Nathalie n'a que 2 coups de pénalité.

Question 4 : réponse C

Si le joueur s'en était rendu compte avant de jouer il aurait pu corriger en remplaçant la bonne balle ; il a fait une substitution non autorisée : 2 coups de pénalité mais la balle est quand même en jeu et il doit terminer le trou avec cette balle (R 6.3a et b)

Question 5 : réponse C

Selon la définition, un trou d'animal est un trou creusé dans le sol par un animal, sauf lorsque le trou a été par des animaux qui sont également définis comme des détritiques (tels que les vers et les insectes) ; et le terme trou d'animal inclut le matériel que l'animal a extrait du trou. Par ailleurs, dans les compétitions fédérales françaises, une règle locale refuse le dégagement gratuit quand la taupinière n'interfère qu'avec le stance.

Question 6 : réponse A

Avant 2019, quand l'emplacement où une balle devait être remplacée n'était pas précisément connu, le joueur devait dropper ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dans un souci de simplification, que l'endroit soit précisément connu ou non, la balle doit toujours être placée (et il n'y a plus de pénalité si la balle est déplacée pendant une recherche).

Question 7 : réponse B

Bien que maintenant beaucoup de choses puissent être réparées sur un green, selon R13.1c, tout ce qui concerne les travaux d'entretien du green (carottage, verticutage...), les traces de maladies (cuvettes de fusariose...) ne peuvent l'être.

Question 8 : réponse B

R 11.1b exception 2 : « Lorsqu'une balle jouée sur le green heurte accidentellement toute personne, le coup ne compte pas et doit être rejoué sans pénalité ». Voilà ce qui est arrivé à Jesper Parnevik : <https://golfrules.com/2019/11/15/did-jesper-parnevik-incur-a-two-stroke-penalty-for-not-taking-a-mulligan/>

Les auteurs de la règle n'avaient sans doute pas pensé à cette situation et il se pourrait que la règle soit revue.

Question 9 : réponse B

Avant, il fallait que la balle soit entièrement en dessous de la surface du trou ; maintenant, pour accélérer le jeu, quand la balle repose contre le drapeau, il suffit qu'une partie quelconque de la balle soit sous la surface pour qu'elle soit considérée comme entrée (R 13.2c). Dans le cas C, la balle devra être replacée au bord du trou.

Question 10 : réponse B

Un joueur qui a démarré avec 14 clubs, ne peut plus remplacer un club qu'il a endommagé, même si l'a endommagé en jouant normalement un coup (R4.1b). Quand il a mis illégalement ce club dans son sac entre les trous 9 et 10, il n'est pas encore pénalisé : il ne le sera que dès qu'il jouera un coup avec n'importe quel club. Comme l'infraction est découverte à la sortie du trou 10, il a 2 coups de pénalité même s'il n'a pas joué ce club et c'est ce club qu'il doit retirer du jeu.